

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 003

**Finances – Projet Vidéo-protection 2020 – Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la délinquance (FIPD)
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans la continuité de la lutte contre la délinquance survenant sur le territoire de la commune, il serait souhaitable d'installer deux nouvelles caméras afin de prévenir ces délits, sur les secteurs suivants :

- L'une basée au lotissement « Moulin à Charles » ;
- L'autre basée au lotissement « Le Rivage ».

Ce projet représente, selon les premières estimations, un coût de 5 634 € HT, soit 6 760.80 € TTC.

Afin de réaliser ce projet, il est possible de solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2020 – Vidéo-protection qui est destiné à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance, à hauteur de 30 %.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le projet d'installation de deux nouvelles caméras ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture du Loiret au titre du FIPD 2020 - Vidéo-protection ;
- valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Renforcement de la vidéosurveillance de la Commune	5 634,00 € HT	FIPD	1 690.20 €
		Autofinancement	3 943.80 €

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 22/01/2020

Le Maire,

Frédéric CUIILLERIER,



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.